

AVIS

RUR.23.1076.AV-Nature

Demande de dérogation émanant du Cantonnement DNF de Habay, représenté par son chef de Cantonnement Monsieur Patrick VERTE visant à détenir, transporter et mettre en culture des individus d'Arnica montana en vue de sa réintroduction pour renforcer les populations de cette espèce en forêt d'Anlier

Avis adopté le 22/09/2023

DONNEES INTRODUCTIVES

Demande

Demandeur : SPW – Département de la Nature et des Forêts – DNEV
Structure consultée : Pôle Ruralité - Section Nature
Type de dossier : Demande de dérogation aux mesures de protection des espèces animales et/ou végétales
Date de réception : 08/09/2023 (mail), 12/09/2023 (courrier signé)
Références : DNF/DNEV/PL/XR/TT/IC/CL//SLa/ Sortie 2023 :

Avis

Référence légale : Loi du 12 juillet 1973 sur la Conservation de la Nature
Délai de remise d'avis : 45 jours
Préparation de l'avis : Visioconférence du 19 septembre 2023

AVIS

Après examen du dossier sous rubrique lors de sa visioconférence du 19 septembre 2023 (suivi d'une procédure de finalisation par voie électronique justifiée par l'absence de quorum), le Pôle "Ruralité" Section "Nature" remet un avis **favorable** à son propos.

Il accepte que soit accordée la dérogation demandée, celle-ci s'inscrivant notamment dans la continuité des travaux de restauration réalisés dans le cadre du Life Herbages. Par ailleurs, il ressort que les premières expériences en la matière ont été positives.



Philippe BLEROT
Président du Pôle « Ruralité » Section « Nature »